



Freelance et petit service ?

Par **mayitabel**, le **11/04/2008** à **21:01**

Bonjour,

Voilà je me pose actuellement beaucoup de question sans trouver de réponse malgré mes recherches.

Ayant certaine connaissance en graphisme, j'aimerais en faire profiter d'autre personne en proposant mes service a tout petit prix. Je souhaite vendre pour quelques euros a peine (par exemple 5euros) mes services de restaurations et retouches de photos anciennes et récentes, seulement j'ai peur d'être dans illégalité car j'ai lu partout qu'il fallait se déclarer (maison des artiste, urssaf etc). Je n'ai pas tout compris.

Est ce que cela me concerne puisque je ne monte pas d'entreprise (il s'agit d'un simple service) et de plus je ne gagne pas de grosse sommes?

Par **Visiteur**, le **11/04/2008** à **21:10**

Salut à toi !!

Alors pour faire rapidement,

Soit tu créer ton entreprise individuelle (type BNC pour toi je pense): Si tu bosse à coté compte 150€ / mois de charge, si tu bosse pas 250€ la première année la première année. Tu peux éventuellement avoir le statut fiscal de la micro entreprise comme ça, tu ne facture pas

la TVA.

Portage salariale : Tu passe tes contrats avec une entreprise tierce qui s'occupe des charges et tout ça ... mais là c'est pas donner non plus.

A l'arache : A priori si tu ne gagne pas plus de 1/3 du SMIC avec ces revenus, tu n'as pas besoin de déclarer. Par contre ça peu être ennuyeux pour les entreprises. Donc à faire uniquement des facturations avec les particuliers.

VOila en gros !!

Par **mayitabel**, le **11/04/2008** à **21:32**

Merci pour ta réponse!

Enfaite il s'agit plutôt de proposer un petit service qui ne me fera pas devenir riche ^^ Cela ne me fera pas gagner un tiers du smic je pense (surtout vue le prix que je propose). Je gagnerais au mieux peut être 100 euro par mois et encore... Avec une bonne publicité ^^

Donc je n'ai pas besoin de me déclarer si je comprend bien? Cela ne m'attirera pas d'ennui? Si quelqu'un me demande des compte, comment puis je lui fournir une preuve que je ne touche pas plus d'un tiers du smic par mois?

Encore merci

Par **Admin**, le **11/04/2008** à **23:18**

Ben ecoute garde tes factures ;-)